

Fonds C

SOUTIEN FINANCIER
AUX ENTREPRISES

Lac-Saint-Jean - Chibougamau-Chapais



Desjardins vous accompagne dans vos projets

Le Fonds C vise à soutenir les entreprises dans différents projets de croissance et de relance qui leur permettront de reprendre plus rapidement leurs activités et de protéger les emplois fragilisés à la suite de la crise de la COVID-19.

Pour ce faire, il leur offre une **aide financière équivalant à 25 % du coût des projets, à partir de 5 000 \$ jusqu'à concurrence de 10 000 \$.**

Les projets proposés doivent s'inscrire dans l'un des neuf volets suivants :

1. Innovation
2. Relève d'entreprise
3. Développement des marchés étrangers
4. Investissement dans les talents
5. Investissement en équipements écoénergétiques
6. Transformation numérique¹
7. Ergonomie/Distanciation sociale¹
8. Soutien psychologique
9. Transformation du modèle d'affaires¹

1. Les entreprises de Chibougamau-Chapais et celles non-admissibles au Fonds de Relance 02 peuvent déposer leur candidature au Fonds C pour cette catégorie. Pour en savoir plus sur le Fonds de Relance 02, visitez l'un des sites suivants:

- www.cidal.ca
- www.clddomaineduroy.qc.ca
- www.mrcdemaria-chapdelaine.ca
- <https://promotion.saguenay.ca/>
- www.mrc-fjord.qc.ca

Pour plus d'information, communiquez avec votre centre Desjardins Entreprises.

Innovation

Investir pour maintenir les emplois et les entreprises dans les régions et combler les écarts avec les autres pays.

Ce volet soutient la mise en place:

- ✓ d'une avancée technologique;
- ✓ de procédés de fabrication innovants;
- ✓ d'un processus pouvant soutenir de futures innovations dans l'organisation.

L'innovation doit être constatée dans plusieurs sphères de l'organisation: finance, gestion, produit, réseau, relation client, etc.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- améliorer l'efficacité de l'entreprise;
- effectuer de la recherche et la conception d'un nouveau produit;
- réaménager la production pour accroître sa capacité;
- acheter des équipements spécialisés;
- breveter un produit.

Relève d'entreprise

Créer et maintenir la richesse dans les régions, garder l'expertise et les gens d'affaires au sein des collectivités et préserver les entreprises.

Ce volet soutient des projets pour lesquels:

- ✓ le repreneur choisi fait partie d'un programme évolutif de participation à la propriété de l'entreprise menant à son contrôle;
- ✓ le plan de formation précise les enjeux du développement et l'échéancier, et contient un protocole d'acquisition dûment signé;
- ✓ le plan de formation est appuyé par un profil du dirigeant recherché, une évaluation de la personne relève envisagée ainsi qu'une analyse des besoins à combler.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- couvrir les coûts du programme de formation;
- payer les frais de consultation (fiscaliste, psychologue industriel, avocat, mentor, etc.);
- payer les frais de participation à un congrès ou à une conférence portant sur la relève d'entreprise;
- offrir une formation dans une école d'entrepreneuriat (ex. : École d'Entrepreneurship de Beauce).

Développement des marchés étrangers

Contre l'incidence d'un faible potentiel de marché local par l'augmentation des exportations.

Ce volet soutient des activités devant accélérer le développement des ventes à l'étranger.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- couvrir les frais de consultation ou d'étude de marché en lien avec le développement des marchés extérieurs;
- payer les frais de participation à des foires spécialisées à titre de visiteur ou d'exposant;
- acquitter les dépenses engagées pour développer un nouveau marché à l'étranger (ex. : billet d'avion, hôtel, frais de représentation).

Investissement dans les talents

Créer des programmes innovants pour recruter les meilleurs talents et les garder.

Ce volet soutient des activités ou des programmes visant à attirer ou à retenir des employés talentueux et motivés.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- mettre en place un programme de formation à l'interne pour favoriser le déplacement des ressources vers des postes à pourvoir;
- former des associations avec des établissements d'enseignement reconnus afin de combler des besoins au sein de l'entreprise;
- concevoir des programmes avec des partenaires externes, tels que l'École d'Entrepreneurship de Beauce, pour développer des compétences non acquises au sein de l'entreprise.

Investissement en équipements écoénergétiques

Contribuer à réduire l'empreinte écologique des entreprises.

Ce volet soutient des initiatives ayant pour effet de diminuer la consommation d'énergie de l'entreprise.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- réaliser une étude de faisabilité de transformation de systèmes permettant de diminuer la consommation d'énergie;
- investir dans des équipements menant à la diminution de la consommation d'énergie;
- couvrir les coûts de transformation d'un système existant en un système à énergie plus propre.

Transformation numérique¹

Stimuler l'achat local et préserver les emplois pour assurer la survie des entreprises locales dans un contexte de distanciation sociale.

Ce volet soutient la mise en place :

- ✓ de processus sécuritaires d'achat en ligne;
- ✓ de mesures efficaces de cybersécurité.

L'initiative soutenue doit augmenter l'achalandage sur le site et/ou les ventes en ligne.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- couvrir les frais pour la mise en place d'une plateforme d'achat en ligne;
- couvrir les honoraires d'experts pour la gestion des commandes en ligne et la logistique des commandes et des livraisons;
- couvrir les honoraires de consultants pour optimiser un site Web existant.

Ergonomie / Distanciation sociale¹

Aménager des lieux de travail qui permettront de respecter les nouvelles normes d'hygiène et de distanciation sociale.

Ce volet soutient l'achat de mobilier ou de matériel devenus nécessaires à la suite de la COVID-19 pour respecter les règles énoncées par les autorités.

L'aide financière pourra notamment être utilisée pour :

- acheter du matériel d'hygiène (gants, masques, nettoyant, etc.);
- acheter du mobilier permettant la distanciation sociale;
- couvrir les honoraires d'un ergonomiste pour le réaménagement des installations;
- acheter des outils spécialisés permettant de respecter les règles de santé.

Soutien psychologique

Offrir un soutien psychologique aux entrepreneurs et leurs employés pour faire face aux nouveaux défis et enjeux de la crise de la COVID-19.

Ce volet soutient:

- ✓ La mise en place:
 - de programmes accessibles à tous les employés;
 - d'initiatives favorables à la santé mentale en lien avec la COVID-19.
- ✓ Des projets réalisés avec des professionnels certifiés.

L'aide financière pourra notamment servir à :

- couvrir les honoraires de psychologues et/ou les programmes d'aide psychologique;
- couvrir les frais de consultation pour la mise en place de programmes RH;
- couvrir les frais pour des formations en gestion de stress, gestion de crise, etc.

Transformation du modèle d'affaires¹

Se réinventer et se transformer pour assurer la survie des entreprises en région et maintenir ou même créer des emplois.

Ce volet soutient une modification significative du modèle d'affaires initial survenue à la suite de la COVID-19.

L'aide financière pourra notamment servir à :

- couvrir les frais de consultation en matière de fusion d'entreprises;
- couvrir les honoraires de professionnels ou de consultants.

1. Les entreprises de Chibougamau-Chapais et celles non-admissibles au Fonds de Relance 02 peuvent déposer leur candidature au Fonds C pour cette catégorie. Pour en savoir plus sur le Fonds de Relance 02, visitez l'un des sites suivants: www.cidal.ca, www.clddomaineduroy.qc.ca, www.mrcdemaria-chapdelaine.ca, <https://promotion.saguenay.ca/>, www.mrc-fjord.qc.ca.